



2019 : une coopération franco-allemande renouvelée

Lutte contre le réchauffement climatique, transition numérique, compétitivité économique, montée des populismes, défense... Pour relever les défis du XXI^{ème} siècle, l'Allemagne et la France aspirent à insuffler un nouvel élan à leurs liens de coopération à travers le nouveau traité conclu le 22 janvier 2019 à Aix-la-Chapelle. Il s'agit pour elles de mettre à jour le traité de l'Élysée signé en 1963 et qui a façonné la spécificité du partenariat franco-allemand au cœur de la construction européenne.

Cinquante-six ans après la signature du traité de l'Élysée, les relations franco-allemandes demeurent un modèle singulier de coopération entre deux États. Par la diversité des domaines de concertation : de la politique étrangère, économique, financière, industrielle et de défense aux échanges scientifiques, culturels et à la mobilité de la jeunesse. Par l'envergure des réalisations : Airbus, que d'autres pays européens ont rejoint dès les années 1970 et qui est aujourd'hui le premier constructeur mondial d'avions commerciaux ; Arte, cas unique de chaîne binationale, qui émet depuis 1992 ; l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) qui a permis depuis 1963 à 9 millions de jeunes, mais aussi d'autres pays européens, d'explorer la culture française et allemande ; ou encore la Brigade franco-allemande (BFA) dans le domaine militaire.

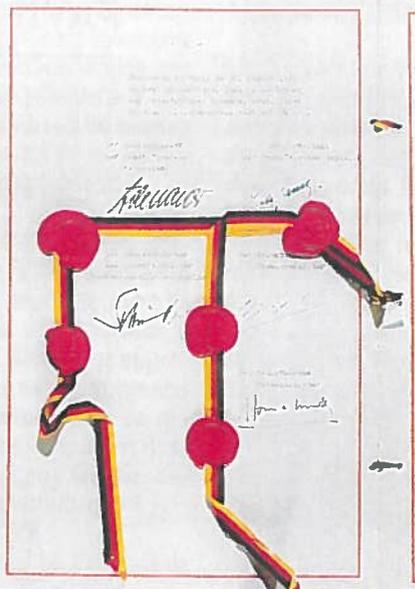
À l'origine de ce partenariat, l'accord de coopération signé entre le Chancelier Konrad Adenauer et le Président Charles de Gaulle, le 22 janvier 1963, qui scelle la réconciliation franco-allemande. Rétrospectivement, et en dépit des divergences de vue ou des rivalités économiques qui les opposent encore, l'Allemagne et la France ouvrent alors une nouvelle ère, après trois guerres, dont deux d'envergure mondiale (1870, 1914-1918 et 1939-1945), qui ont conduit les deux nations et, avec elles, l'Europe entière au bord du gouffre.

Communément appelé « traité de l'Élysée », cet accord institue le principe de rencontres régulières entre les responsables politiques et les responsables administratifs au plus haut niveau dans les domaines des affaires étrangères, de la défense et de l'éducation. Dans chaque pays est créée une Commission interministérielle pour la coopération

franco-allemande (CICFA) chargée de coordonner l'action des ministères. La jeunesse occupe une place considérée comme fondamentale puisque l'OFAJ sera la seule institution immédiatement issue de cet accord.

Le traité de l'Élysée jette également les bases d'autres programmes de coopération qui verront le jour par la suite : les conseils franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS), économique et financier (CEFFA), de l'Environnement (CFAE) et le Haut Conseil Culturel franco-allemand (HCCFA) en 1988, la BFA en 1989, Arte et le centre Marc Bloch en 1992, l'Institut de Berlin-Brandebourg pour la coopération franco-allemande en Europe et l'Eurocorps en 1993, l'Université franco-allemande (UFA) en 1997 et le Conseil des ministres communs (CMFA) qui remplace les sommets franco-allemands en 2003. Signifi-

cative de la nécessité d'impliquer encore davantage les citoyens, la plus récente initiative franco-allemande porte sur la création d'une Assemblée parlementaire commune qui devrait être inaugurée le 22 janvier 2019.



Original du traité de coopération franco-allemande (traité de l'Élysée) du 22 janvier 1963.

© Bundesregierung / Röncke, Engobert



Le Chancelier Konrad Adenauer et le Président Charles de Gaulle après la signature du traité de l'Élysée, le 22 janvier 1963, à Paris.

Fruit du rapprochement entre le Président Charles de Gaulle et le Chancelier Konrad Adenauer, le traité de l'Élysée consacre le resserrement des liens entre la France et l'Allemagne initié dès la fin des années 1940. Dans le sillage de ce mouvement visant à renouer avec « l'esprit de Locarno », l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg est créé en 1948 avec pour objectif « d'encourager l'entente franco-allemande dans tous les domaines de la vie intellectuelle et publique ».

Le constat est commun : les destins des deux pays sont liés dans une Europe dévastée, ruinée et littéralement écartelée entre deux puissances portées par des idéologies antagonistes, les États-Unis et l'Union soviétique. Au sortir de la Seconde guerre mondiale, on parle en Allemagne de « Stunde Null » (heure zéro) : son territoire est divisé en quatre zones d'occupation et amputé de 24% de sa superficie. À l'image de Berlin, Dresde ou Cologne, 70% des villes allemandes ont été quasiment rasées.

Certes, les arrière-pensées sont nombreuses de part et d'autre. Il n'empêche : trois ans après le lancement du plan Marshall par les États-Unis, la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 qui révèle le projet de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), marque un tournant. En octobre 1953, l'ancien Ministre français des

Affaires étrangères expliquera au Collège de Bruges : « nous sommes partis de beaucoup moins de considérations économiques que politiques, désintoxiquer les relations entre la France et l'Allemagne, assurer la paix, créer un climat de coopération à travers l'Europe, tel était notre objectif avant tout autre ».¹

Inspirée par Jean Monnet, la CECA, qui est créée en 1951 est aujourd'hui considérée comme le fondement de la construction européenne. Les origines et le parcours de son promoteur, Robert Schuman, représentent d'ailleurs tout un symbole : né à Luxembourg, le 29 juin 1886, il est le fils d'un Lorrain qui s'était soustrait à l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne en 1870, en allant s'établir dans le Grand-Duché de Luxembourg, à quelques kilomètres d'Évrange, son village natal. Après le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, il entrera au Parlement français comme député de la Moselle.

De son côté, le Chancelier Konrad Adenauer jouera un rôle clé pour imposer, auprès de ses concitoyens, l'idée que la réconciliation avec la France était nécessaire, y compris »

« Les destins des deux pays sont liés »

1- Revue française de science politique, Dirk Spierenburg, Raymond Poidevin, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Une expérience supranationale.*, 1994.

2- Politique étrangère, Georges-Henri Soutou, *L'émergence du couple franco-allemand : un mariage de raison*, 2012.



Temps fort de la réconciliation franco-allemande, le Chancelier Helmut Kohl et le Président François Mitterrand se prennent par la main, le 22 septembre 1984, lors de la cérémonie d'hommage aux soldats des deux nations tués au cours des guerres mondiales, au cimetière national français de Douaumont.



À l'occasion de la célébration du 40^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée, le Président Jacques Chirac et le Chancelier Gerhard Schröder échantent, le 23 janvier 2003, avec le Parlement franco-allemand de la jeunesse à la Chancellerie fédérale.

» au prix de concessions de poids, pour favoriser l'intégration occidentale de la République fédérale d'Allemagne (RFA).² Si le projet de Communauté européenne de Défense (CED) échoue le 30 août 1954, les accords de Paris du 23 octobre 1954 permettent de franchir une nouvelle étape dans le rapprochement franco-allemand grâce au compromis entre le Président du Conseil des ministres Pierre Mendès-France et le Chancelier Konrad Adenauer sur le statut de la Sarre. Ce

jour-là, la RFA signe également avec la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne les accords prévoyant de mettre fin au régime d'occupation auquel elle était soumise jusqu'alors (et qui sera effective en mai 1955) ; accords qui entérinent également l'adhésion de la RFA à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à l'Union de l'Europe occidentale (UEO). La nouvelle entente franco-allemande sera confortée par la signature de l'accord de Colomb-Béchar relatif à la

1963 - 2018 : les dates clés des relations franco-allemandes

1963

22 janvier : Signature à Paris du Traité sur la coopération franco-allemande (dit « Traité de l'Élysée ») et d'une « déclaration commune ».

1969

13-14 mars : 13^{èmes} Consultations franco-allemandes à Paris. Les deux gouvernements décident de la production en commun de l'Airbus.

1984

22 septembre : Le Président Mitterrand et le Chancelier Kohl commémorent ensemble, à Verdun, le souvenir des soldats français et allemands tombés durant les deux guerres mondiales.

1989

2 octobre : Création de la Brigade franco-allemande. Stationnée à Donaueschingen, Immendingen et Müllheim depuis 1994, elle rassemble aujourd'hui 5 000 soldats.

9-10 novembre : Chute du mur de Berlin.

1990

3 octobre : Réunification de l'Allemagne.

1991

5 janvier : L'Eurocorps est officiellement installé à Strasbourg avec 40 000 soldats originaires de France et d'Allemagne. Il compte aujourd'hui 60 000 hommes et a été rejoint par les forces armées belges, luxembourgeoises et espagnoles.

1993

4-5 juillet : Premières Consultations franco-allemandes à Bonn. Signature de l'accord portant création d'un Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

25-26 juillet : Le Président Valéry Giscard d'Estaing et le Chancelier Helmut Schmidt décident de l'harmonisation des politiques économiques.

22 janvier : Signature des protocoles portant création du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité et du Conseil franco-allemand économique et financier. Création d'un Haut Conseil culturel franco-allemand et du Prix De Gaulle-Adenauer.

15 mars : Entrée en vigueur du Traité 2+4 mettant fin au statut quadripartite de Berlin et aux responsabilités alliées pour l'Allemagne dans son ensemble.

30 mai : La chaîne de télévision culturelle ARTE, créée par la France et l'Allemagne, diffuse ses premières émissions.

9 décembre : Création à Berlin de l'Institut franco-allemand de recherches en sciences sociales, le centre Marc Bloch.

1963

1975

1988

1991

1992

coopération industrielle et technologique dans le domaine nucléaire (12 mars 1956) et du traité sur le règlement de la question sarroise à Luxembourg (27 octobre 1956). Elle est de fait placée au cœur de la construction européenne dont un nouveau pilier est bâti le 27 mars 1957 avec la signature du traité de Rome qui fonde la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA).

Ainsi, « lorsque le général de Gaulle revient au pouvoir en 1958, les principaux sujets de litige entre Paris et Bonn ont disparu »³. Ses convergences de vue sur la situation de l'Europe avec le Chancelier Konrad Adenauer finiront par ouvrir la voie au lancement d'une franche coopération entre la France et l'Allemagne. En avril 1962, les concertations entre les six pays membres de la CEE dans le cadre de la Commission intergouvernementale présidée par le diplomate français Christian Fouché échouent à doter la construction européenne d'une dimension poli-



La chancelière Angela Merkel et le Président Emmanuel Macron, lors de la conférence de presse conjointe organisée à Meseberg le 19 juin 2018.

tique. Mais, le Chancelier Konrad Adenauer acceptera rapidement la proposition du Président Charles de Gaulle de reprendre l'esprit et une large part du contenu du Plan Fouché dans le cadre d'un accord bilatéral qui sera signé le 22 janvier 1963.

Charles Henry

3- Politique étrangère, Maurice Vaisse, *La réconciliation franco-allemande : le dialogue de Gaulle-Adenauer*, 1993.

1998

30 novembre-1^{er} décembre : 72^{èmes} Consultations franco-allemandes à Potsdam. Adoption d'une déclaration finale sur le « rôle moteur » de la relation franco-allemande dans la construction européenne et sur la relance des relations bilatérales. Le siège de l'Université franco-allemande est fixé à Sarrebruck.

2000

27 juin : Discours devant le Bundestag du Président Jacques Chirac.

2005

10 mars : Lancement du projet sur l'élaboration d'un manuel d'histoire franco-allemand, dont le premier volume est paru lors de la rentrée scolaire 2006-2007.

22 novembre : Mme Angela Merkel devient Chancelière fédérale d'Allemagne.

2017

7 mai : M. Emmanuel Macron est élu Président de la République.

15 mai : Le Président Emmanuel Macron effectue sa première visite officielle à l'étranger en Allemagne.

2010

4 février : La Chancelière Angela Merkel et le Président Nicolas Sarkozy adoptent l'Agenda franco-allemand 2020 sur la coopération bilatérale.

2018

19 janvier : À l'occasion du 55^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée, la Chancelière Angela Merkel et le Président Emmanuel Macron adoptent une déclaration commune sur l'élaboration d'un nouveau traité de coopération franco-allemande.

23 juin : Déclaration de Meseberg sur plusieurs projets de réforme de l'UE.

11 novembre : La Chancelière Angela Merkel et le Président Emmanuel Macron commémorent le 100^{ème} anniversaire de la fin de la Première guerre mondiale.



9 décembre : 68^{èmes} Consultations franco-allemandes de Nuremberg. Adoption du concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense.

1996

30 novembre : Discours de Gerhard Schröder devant l'Assemblée nationale.

1999

22 janvier : 40^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée : les sommets franco-allemands sont désormais remplacés par des Conseils des ministres communs ; le 22 janvier devient dans les deux pays la Journée de l'amitié franco-allemande.

2003

13 décembre : Signature du traité de Lisbonne.

2007

22 septembre : La Chancelière Angela Merkel et le Président François Hollande lancent l'Année franco-allemande à l'occasion de la commémoration du discours à la jeunesse allemande prononcé par le général de Gaulle en 1962 à Ludwigsburg.

2012

22 janvier : La Chancelière Angela Merkel et le Président Emmanuel Macron signent à Aix-la-Chapelle le nouveau traité de coopération et d'intégration franco-allemand.

Adoption du projet d'accord visant à créer une assemblée parlementaire commune.

2019



À la « vitesse turbo » vers l'Assemblée parlementaire franco-allemande

Par M. Wolfgang SCHÄUBLE,
Président du Bundestag allemand

Beaucoup dépend de la France et de l'Allemagne : pour que nous allions de l'avant dans l'Union européenne. Pour que nous relevions ensemble les défis mondiaux. Et, *last but not least*, pour que les valeurs européennes soient préservées dans notre monde, qui connaît une mutation fulgurante.

Avec le traité de l'Élysée, nous disposons d'une base éprouvée pour agir ensemble sur le plan politique. Ce traité de 1963 est le garant de l'amitié franco-allemande, et le symbole de la réconciliation entre nos deux peuples. Après 55 ans, les conditions cadres et mécanismes politiques de la coopération sont aujourd'hui en cours d'ajustement, afin de les rendre conformes à notre temps. Le *nouveau* Traité de l'Élysée est une affirmation importante de notre responsabilité commune – y compris dans la perspective des prochaines élections au Parlement européen.

L'Assemblée nationale et le Bundestag allemand apportent leur contribution pour que le « moteur franco-allemand » si souvent invoqué soit entièrement révisé, et nous convenons aussi d'en accélérer la vitesse. Dans l'accord parlementaire franco-allemand, qui doit être adopté

à Paris et à Berlin le 22 janvier 2019, à l'occasion du 56^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée, les deux parlements prennent l'engagement d'approfondir leur coopération dans le futur. Nous voulons élaborer des positions politiques communes, y compris dans l'intention de faire progresser ainsi l'intégration au sein de l'Union européenne et de renforcer la démocratie.

Une nouvelle Assemblée parlementaire franco-allemande se réunira à intervalles réguliers, alternativement en Allemagne et en France. Le Bundestag allemand et l'Assemblée nationale y enverront chacun 50 de leurs membres. L'objectif est de créer un quotidien parlementaire commun, de faire de la coopération une évidence, avec plus de discussions communes, mais aussi plus de décisions politiques concertées et – si possible – adoptées dans les mêmes termes par nos deux pays.

En politique extérieure, de sécurité et de défense, notamment, nous voulons avoir une collaboration effective et parvenir au consensus le plus large possible sur les questions politiques importantes. Les orientations politiquement nécessaires à prendre pour la région frontalière montrent à quel

point cette concertation commune est pertinente. Les obstacles juridiques qui ont sans cesse entravé la réalisation de projets transfrontaliers doivent être levés plus facilement à l'avenir – sans que les standards en vigueur en pâtissent.

Les discussions attentives menées autour de l'accord parlementaire ont montré que la coopération transfrontalière entre nos deux États n'est pas uniquement l'affaire des gouvernements. La coopération a besoin de ses propres règles, et elle implique de renoncer à certaines spécificités nationales. Cela ne peut se faire sans les parlements. C'est pourquoi j'attends beaucoup de la dynamique qu'imprimera cette nouvelle Assemblée parlementaire franco-allemande.

Compte tenu des systèmes de gouvernement différents entre la France et l'Allemagne, une collaboration plus étroite est tout sauf anodine : le centralisme et le fédéralisme, le système présidentiel et la démocratie parlementaire se distinguent sur des traits essentiels. Le rôle des parlements n'est pas le même à Paris et à Berlin. Nos sociétés font face à des défis économiques, sociaux et démographiques similaires, certes, mais non identiques. Tout en reconnaissant ces différences et particularités non négligeables, nous partageons la volonté, en nous appuyant sur un socle de valeurs communes, de renforcer les parlements et de nous accorder sur une convergence politique plus étroite.

« Nous avons enclenché le turbo », a souligné mon homologue français Richard Ferrand lors de la présentation officielle de l'accord parlementaire franco-allemand en novembre 2018. L'image est juste, car les parlements ont défini la direction et sont passés à une vitesse supérieure. Nous en avons la conviction : cette accélération est nécessaire. Pour les femmes et les hommes d'Allemagne et de France, pour une Europe forte, pour notre futur commun. Cent ans après la Première guerre mondiale, l'Assemblée nationale et le Bundestag allemand montrent combien l'amitié politique de deux nations jadis ennemies peut être marquée par la confiance.



Le Président du Bundestag Wolfgang Schäuble s'exprimant le 22 janvier 2018 devant l'Assemblée nationale française.



Franchir un nouveau cap

Par **M. Richard FERRAND**,
 Ancien Ministre, Président de l'Assemblée nationale française

Signé en 1963, le traité de l'Élysée a marqué une étape importante dans la réconciliation entre nos deux pays. Il a jeté les bases d'une amitié étroite faisant de la France et de l'Allemagne des partenaires en Europe.

Cela semble tellement évident qu'il est désormais presque convenu de mettre en avant le caractère exceptionnel de la relation franco-allemande et de rappeler que l'amitié entre nos deux pays constitue un formidable moteur pour la construction européenne.

L'Assemblée nationale et le Bundestag ont inscrit leur coopération dans ce sillage et ont développé des relations denses qui se déclinent désormais à tous les niveaux : contacts réguliers entre groupes parlementaires, sessions de travail communes, rencontres annuelles entre les Bureaux des deux assemblées, échanges de personnels administratifs.

Le 22 janvier 2018, dans une résolution commune de l'Assemblée nationale et du Bundestag adoptée à l'occasion du 55^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée, les assemblées française et allemande avaient appelé les gouvernements des deux pays à renouveler ce traité. Elles avaient également pris l'engagement de renforcer leur coopération bilatérale et d'élaborer un accord parlementaire franco-allemand. Il s'agissait d'un projet ambitieux, et c'est grâce à la détermination, l'enthousiasme et l'engagement de nos députés que nous avons accompli l'exploit de finaliser cet accord en une année.

Plusieurs innovations doivent permettre de renforcer encore la coopération entre nos deux chambres : la mise en place d'une assemblée franco-allemande, le renforcement de la concertation concernant la transposition de directives européennes, l'ancrage du réflexe franco-allemand dans le travail parlementaire par la tenue de réunions ou auditions communes par exemple.

Cet accord parlementaire, adopté par l'Assemblée nationale et le Bundestag le 22 janvier 2019, vise donc à donner une nouvelle impulsion à nos relations en intensifiant les liens qui nous unissent dans de nombreux domaines. Il s'agit de



Lors de la réunion commune du Bureau de l'Assemblée nationale et du Präsidium du Bundestag allemand le 20 septembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Lübeck, des échanges nourris et constructifs ont permis de poser les bases d'un nouveau traité de l'Élysée associant plus étroitement les parlements nationaux à la coopération franco-allemande.

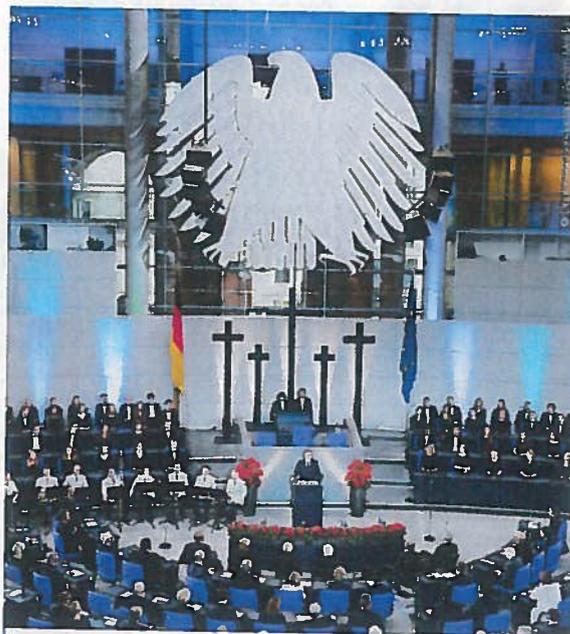
franchir un nouveau cap et de jeter les bases de la coopération parlementaire franco-allemande du XXI^{ème} siècle.

Le 22 janvier 2019, les représentations nationales française et allemande réaffirment donc une nouvelle fois, aux côtés de la Chancelière Merkel et du Président Macron, leur volonté d'approfondir la coopération franco-allemande au service de l'Europe. Les parlementaires entendent jouer leur rôle dans la recherche de solutions communes qui permettront d'assurer l'avenir des générations futures.

Les défis sont nombreux : géopolitique instable, remise en question du multilatéralisme, tensions commerciales internationales, réchauffement climatique, inégale répartition des richesses. Cet accord, parce qu'il permettra une concertation étroite entre les députés français et allemands sur tous ces sujets, constitue donc la contribution parlementaire à l'élaboration du projet européen.

À quelques mois des élections européennes, nous réaffirmons ainsi

notre volonté de construire notre destin commun dans une Europe unie, souveraine, démocratique et solidaire. Le couple franco-allemand est particulièrement attendu en cette période traversée de doutes et de remises en question, il nous revient de saisir ce moment pour redonner du sens au projet européen, au bénéfice de tous les citoyens. ●



À l'issue de la commémoration du 18 novembre 2018 à Berlin, le Président Emmanuel Macron a plaidé devant les députés du Bundestag et les membres du gouvernement allemand en faveur d'une nouvelle étape dans la construction européenne.



Le Palais du Reichstag, siège du Bundestag allemand depuis 1999.

© Deutscher Bundestag / Simone M. Neumann



« Nous avons **réussi à faire du couple franco-allemand le cœur d'une Europe unie** »

Par **M. Christophe AREND,**

Député de la Moselle, Président du Groupe d'amitié France-Allemagne de l'Assemblée nationale française

A la veille d'élections importantes, l'Europe n'est pas sereine. Elle est confrontée à un monde en perte de valeurs. La menace sécuritaire, l'urgence climatique, les bouleversements numériques, la révolution liée à l'innovation de rupture, la transformation agricole, les défis migratoires... Or, elle n'a pas été conçue pour affronter cela. Voilà tout l'enjeu du XXI^{ème} siècle sur notre continent.

À 28, bientôt 27, les espoirs de relever ces défis sont minces, tant le consensus est difficile à trouver entre des pays tiraillés entre les géants russes et américains, et la poussée des populistes soulevée par le *Brexit*. Mais, en s'appuyant sur le couple franco-allemand, nos chances d'y parvenir sont démultipliées. Dans les pires crises, l'Allemagne et la France ont su s'accorder pour redonner du souffle à l'Europe. Nous avons réussi à faire du

couple franco-allemand le cœur d'une Europe unie à laquelle se sont joints nos partenaires.

Aujourd'hui, nous devons avoir le courage d'ouvrir une nouvelle page de notre Histoire. Nous devons nous unir non pas uniquement par fatalisme, mais parce que nous avons un projet commun guidé par un réel sentiment européen. C'est en faveur de la construction d'une souveraineté moderne, sociale et démocratique que le couple franco-allemand doit agir. Si nos cultures sont différentes, les citoyens allemands et français demandent pourtant tous la même chose : plus de justice sociale, d'équité, la préservation de la planète ou encore davantage de démocratie.

Nous, députés français et allemands, avons entendu cet appel citoyen et avons agi rapidement. Après un an de travail et d'auditions des acteurs franco-

allemands, nous avons abouti à un projet d'accord parlementaire instituant la première Assemblée parlementaire franco-allemande de l'Histoire, composée de 50 députés français et de 50 députés allemands. Ce nouvel espace d'échanges a pour objectif de veiller à l'application des traités de l'Élysée (1963, 2019), suivre les décisions des Conseils des ministres franco-allemands et leurs applications, suivre les activités du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité, assurer le suivi des affaires internationales et européennes, formuler des propositions sur toute question intéressant les relations franco-allemandes en vue de tendre vers une convergence des droits français et allemand. À travers cette initiative, nous remettons la société civile au cœur de la diplomatie franco-allemande. Nous souhaitons

montrer concrètement les bienfaits de cette amitié à tous les Européens.

Le Président français a démontré à plusieurs reprises son souhait d'aller plus loin dans l'approfondissement de ces relations. L'élection d'Annegret Kramp-Karrenbauer, ancienne Ministre-Président de la Sarre, région frontalière où le bilinguisme fait figure de priorité, à la tête de la CDU, encore majoritaire dans le pays, vient conforter la possibilité de constituer d'audacieux desseins européens. Je suis convaincu que, dé-

sormais, nous pouvons sérieusement envisager des stratégies communes dans de très nombreux domaines, certains plus rapidement que d'autres (la création d'une armée européenne, une gestion des frontières commune, la concrétisation de notre souhait à devenir le continent de l'innovation ou encore la juste régulation de l'espace numérique).

Le 22 janvier 2019, les parlementaires acteront l'Assemblée franco-allemande. Dans la foulée les gouvernements présenteront le nouveau Traité d'amitié

franco-allemand, porteur d'espoirs pour de nombreux acteurs de nos deux pays. Après l'initiative parlementaire et gouvernementale, ce sera aux citoyens d'agir. Mes espérances reposeront donc sur le suffrage du 26 mai prochain lorsque se dérouleront dans un format inédit les élections européennes. Chers lecteurs et lectrices, pour tout ce que nous avons réalisé jusqu'à présent ensemble, pour l'avenir de nos enfants, je vous invite en mai 2019 à vous mobiliser pour notre Europe.



« Apporter une réelle valeur ajoutée aux citoyens et rapprocher nos sociétés »

Par M. Andreas JUNG,

Député du Bade-Württemberg, Président du Groupe d'amitié Allemagne-France du Bundestag allemand

En 1963, l'Allemagne et la France ont scellé leur amitié à travers un accord intergouvernemental. 56 ans après, le traité d'amitié franco-allemand de Konrad Adenauer et Charles de Gaulle, à savoir le traité de l'Élysée, est renouvelé et adapté aux défis de notre temps.

Il est aujourd'hui important de donner la réponse parlementaire au traité de l'Élysée. Par conséquent, non seulement un nouvel accord intergouvernemental sera signé le 22 janvier 2019, mais également un accord parlementaire franco-allemand entre le Bundestag et l'Assemblée nationale.

Un tel accord, qui vise à institutionnaliser les relations amicales au niveau parlementaire, est unique non seulement dans l'histoire de nos deux pays, mais également au-delà. Il prévoit la création d'une assemblée parlementaire franco-allemande. Au moins deux fois par an, 50 députés allemands et 50 députés français formuleront collectivement des avis et donneront une impulsion à la mise en œuvre du nouveau traité de l'Élysée et aux projets qu'il formulera, aux conseils ministériels franco-allemands et aux initiatives européennes. Tous les quatre ans, le Bundestag et l'Assemblée nationale se réuniront en séance plénière afin de définir les priorités de la coopération. En outre, les commissions devraient coopérer encore plus étroitement qu'avant. La coopération peut en particulier porter sur la politique étrangère, de défense et de sécurité.

Ce suivi et ce contrôle parlementaires de l'activité gouvernementale

sont nécessaires, car le partenariat franco-allemand est plus qu'un contrat gouvernemental ! Il est porté par le peuple et ses représentants respectifs dans nos deux pays pourront désormais, ensemble, lui donner une voix forte dans la définition concrète de la coopération.

Parce que c'est bien de cela dont il est question : un tel accord doit apporter une réelle valeur ajoutée aux citoyens et rapprocher nos sociétés. Cet accord consiste à ce que le suivi des parlements s'assure du fait que le nouveau traité de l'Élysée ne s'arrête pas à de belles paroles, mais que des améliorations concrètes soient apportées à la vie quotidienne des citoyens. Cela vaut en particulier

pour la coopération transfrontalière. Des projets transfrontaliers tels que le traitement commun des déchets ou la création de crèches franco-allemandes ne peuvent pas ne pas se concrétiser à cause d'obstacles légaux. Dans le cadre de l'accord parlementaire, le Bundestag et l'Assemblée nationale se déclarent favorables à la possibilité de faire des dérogations au niveau du droit national dans l'optique de permettre à ce genre de projet d'exister. Et c'est seulement de cette manière que nous pourrions faire progresser la région frontalière franco-allemande, et c'est de cette manière que la France et l'Allemagne se rapprocheront davantage.



Le Président du Groupe d'amitié Allemagne-France du Bundestag Andreas Jung en compagnie de Mme Sabine Thillaye, Députée d'Indre-et-Loire et de M. Christophe Arend, Président du Groupe d'amitié France-Allemagne de l'Assemblée nationale lors d'une réunion du groupe de travail franco-allemand, le 17 mai 2018, à Berlin.



Un engagement en faveur d'une relance du partenariat franco-allemand

Par Mme Catherine TROENDLÉ,

Sénatrice du Haut-Rhin, Présidente du Groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat

Constitué de près de 50 membres issus de toutes les sensibilités, le Groupe interparlementaire d'amitié France-Allemagne du Sénat, dont la présidence m'est confiée depuis 2010, a été créé en 1961, par M. Alain Poher*. Depuis 1997, les rencontres annuelles, alternativement en France et en Allemagne, de notre Groupe d'amitié avec le Groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat constituent le moment fort de l'activité de notre groupe. Structurées autour de plusieurs thèmes, portant sur l'actualité politique française, allemande et européenne, ces sessions de travail annuelles nous permettent d'aborder des sujets très divers et d'échanger sur l'état du droit et les bonnes pratiques de nos pays respectifs face à des enjeux communs, tels la lutte contre le changement climatique, la question de l'intégration, la lutte contre la radicalisation, la politique de la ville, le développement du numérique, etc.

Lors de la dernière rencontre des Groupes d'amitié à Berlin en septembre 2018, les travaux ont essentiellement porté sur la rénovation en 2019 du traité de l'Élysée. Considérant qu'il s'agit d'une chance historique pour le renforcement et l'approfondissement des relations franco-allemandes, les groupes d'amitié du Sénat et du Bundesrat ont adopté une déclaration commune, par laquelle ils insistent sur le rôle central de l'amitié franco-allemande dans la construction européenne et affirment leur volonté de contribuer aux réflexions sur la rénovation du Traité.

Nous avons notamment souligné, dans cette déclaration, que les relations franco-allemandes ne concernent pas seulement Paris et Berlin, mais aussi les collectivités territoriales, les régions et les Länder en France et en Allemagne. Ainsi, les organes en assurant la représentation dans les deux pays – le Sénat et le Bundesrat – ont une responsabilité

particulière dans le cadre de la réflexion sur les nouvelles perspectives pour la coopération franco-allemande, en coordination avec les autres acteurs.

Au titre des domaines que nous avons identifiés pour une coopération encore plus étroite figurent notamment : des initiatives conjointes sur des thèmes d'intérêt commun, une concertation renforcée en matière de transposition du droit communautaire, l'harmonisation de la législation dans le domaine de la coopération transfrontalière et la prise en compte des intérêts des régions frontalières, mais aussi l'encouragement de l'apprentissage de la langue du pays partenaire et du multilinguisme et la facilitation de l'accès à des programmes européens, en particulier pour les apprentis.

Cette démarche du Groupe d'amitié s'inscrit plus globalement dans l'action du Sénat en faveur d'une relance concrète du partenariat franco-allemand. En effet,

la commission des Affaires européennes a constitué un groupe de travail afin de fournir une contribution aux travaux de l'exécutif sur la rénovation du traité de l'Élysée. Au vu des propositions de ce groupe de travail, le Président de la commission a adopté, avec son homologue du Bundesrat, une déclaration qui insiste en particulier sur l'importance de la relation entre les territoires.

Le 22 janvier prochain, le 56^e anniversaire du Traité de l'Élysée sera marqué, au Sénat, par l'adoption d'une déclaration commune des présidents du Sénat et du Bundesrat, visant à contribuer au renforcement des relations franco-allemandes et à la rénovation du traité fondateur, mais aussi à donner un nouvel élan à la coopération entre les deux institutions.



La délégation du Groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat, le 21 septembre 2018 à Berlin, avec M. Roland Theis (au centre), membre du Bundesrat, Secrétaire d'État pour la Justice et pour les Affaires européennes du Land de Sarre, Plénipotentiaire du Land de Sarre pour les Affaires européennes (au centre).

* Alain Poher (1909-1996) a été Sénateur de Seine-et-Oise, puis du Val-de-Marne, Président du Parlement européen de 1966 à 1969, Président de la République par intérim du 2 avril au 27 mai 1974 et Président du Sénat de 1968 à 1992.

© Deutsches Weininstitut, GmbH / DTZ



Plus ancienne région viticole d'Allemagne, la Moselle doit son nom à la rivière qui prend sa source dans les Vosges en France et qui traverse la Sarre et la Rhénanie-Palatinat jusqu'à Coblence.



Profiter du nouvel élan pour faire avancer l'intégration des régions frontalières franco-allemandes

Par **M. Tobias HANS**,

Ministre-Président du Land de la Sarre, Président du Groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat allemand

Le traité de l'Élysée du 22 janvier 1963 a sonné la fin des hostilités entre nos deux pays et a préparé la voie pour la réconciliation entre nos peuples. Tout comme le nouveau traité, il reste un jalon important de notre histoire commune et il a posé la base de l'amitié franco-allemande sur laquelle un réseau de coopération unique dans le monde entier a pu être construit.

En tant que Président du Groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat, je me réjouis régulièrement de toutes les réactions positives auxquelles le traité de l'Élysée a donné lieu, notamment au sein de la région frontalière franco-allemande.

La Sarre qui, à l'époque, a été la pomme de discorde entre les deux pays résultant d'intérêts territoriaux, est devenue, grâce à la politique de réconciliation, un modèle de cette nouvelle coopération – grâce au grand engagement de la Sarre, elle-même, qui a reconnu sa responsabilité particulière, liée à son histoire, et qui a œuvré pen-

dant des décennies afin de renforcer sa compétence « en français ».

En 2014, à travers notre Stratégie France, nous avons réaffirmé clairement notre orientation vers la France. La France fait partie de notre ADN. Notre Land est en train de devenir un espace multilingue. Le français est censé devenir sa deuxième langue véhiculaire, sans négliger les autres langues étrangères. Dès aujourd'hui, la Sarre joue un rôle-clé dans le domaine de l'éducation. Environ 40% des crèches sarroises ont adopté une approche bilingue. Dans toutes les écoles primaires, le français est enseigné à partir de la troisième année scolaire, dans un tiers des écoles même à partir de la première année.

Il est d'autant plus malheureux que de nombreux projets se heurtent toujours à des obstacles, le long de la frontière, qui rendent difficile

une coopération encore plus fructueuse avec nos voisins du Grand Est.

Pendant de longues années, les régions frontalières ont été considérées comme périphériques par les capitales



M. Tobias Hans, Ministre-président du Land de Sarre, Président du groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat aux côtés de Mme Catherine Troendlé, Sénatrice du Haut-Rhin, Présidente du Groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat, le 21 septembre 2018 au Bundesrat, à Berlin.



© Regionverband Saarbrücken/Christof Köhler

Le château de Saarbrücken.

nationales. Le changement de perspective aperçu au niveau européen dans ce sens se traduit par la revendication d'efforts supplémentaires à tous les niveaux afin de supprimer les barrières existantes au sein des régions frontalières. La Commission européenne a cité la Stratégie France du Land de Sarre comme une bonne pratique.

Dans ce contexte, je me réjouis de pouvoir constater que le nouveau traité franco-allemand reprend le sujet du plu-

rilinguisme, une revendication commune de la Sarre et de la Région Grand Est.

Je me réjouis également du fait que ce n'est pas seulement un chapitre entier mais aussi le chapitre le plus large du traité qui est dédié à la coopération régionale et transfrontalière. Cela peut donner un nouvel élan aux relations franco-allemandes dont elles ont besoin malgré toutes les avancées. Les Länder allemands ont été prêts, en contribuant avec leurs idées, à donner ce nouvel élan aux relations

franco-allemandes. Nombre de propositions ambitieuses n'ont pas été retenues dans le texte. Se pose alors la question de savoir si l'élan de ce nouveau traité sera suffisant afin de servir d'incubateur pour la coopération franco-allemande et l'intégration européenne ?

Cela dépendra, avant tout, de la mise en pratique du traité. Cela dépendra également de la question de savoir si les régions frontalières seront vraiment impliquées à l'avenir dans les négociations franco-allemandes au niveau national ou non. Finalement, cela dépendra de la question de savoir si les régions frontalières auront vraiment une marge de manœuvre plus large à l'avenir.

Dans tous les cas, la Sarre est prête, comme elle l'a été par le passé, à faire avancer les relations franco-allemandes vers l'avenir. Un traité de l'amitié franco-allemande plus ambitieux aurait pu donner plus d'élan à cette opération. Toutefois, la Sarre contribuera par ses propres initiatives ambitieuses à faire du nouveau traité d'amitié l'incubateur pour les régions frontalières franco-allemandes. ●



« L'Europe s'invente ici, dans nos régions frontalières »

Par M. Jean ROTTNER,
Président du Conseil régional du Grand Est

Première région frontalière de France, le Grand Est est une région européenne par excellence, avec Strasbourg, sa capitale régionale, une des trois capitales européennes, avec ses territoires qui, d'Est en Ouest et du Nord au Sud,

sont au cœur d'espaces parmi les plus dynamiques d'Europe.

Avec 450 km de frontière franco-allemande, la région Grand Est entretient avec l'Allemagne une relation privilégiée, une relation ancrée dans la proximité qui se vit et se construit au

quotidien. Grâce à leurs contributions nombreuses, les régions frontalières constituent une charnière essentielle pour l'approfondissement des relations franco-allemandes et, plus largement, de la construction européenne.

L'Europe s'invente ici, dans nos régions frontalières qui représentent plus que jamais « un Espace européen de développement » unique.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'attention toute particulière au plus haut niveau dont fait l'objet le développement de ces régions et de la volonté d'une meilleure prise en compte de la coopération transfrontalière dans le cadre de la révision du traité de l'Élysée. Un traité qui doit autant être porteur de symboles forts d'amitié que d'avancées permettant d'amplifier les dynamiques existantes, d'intensifier encore les coopérations dans les territoires transfrontaliers, au plus près de leurs besoins et de leurs réalités de développement.



Le Président de la Région Grand Est Jean Rottner et la Ministre-Présidente de Rhénanie-Palatinat Malu Dreyer signant le 19 juin 2018 à Mayence une résolution commune inédite dans la coopération franco-allemande pour l'amélioration durable des transports ferroviaires transfrontaliers.

En outre, l'attribution récente d'une responsabilité diplomatique expérimentale à l'échelle régionale en matière transfrontalière au Président du Conseil régional dans le cadre du protocole d'accord récemment signé à Matignon sur la future Collectivité d'Alsace en 2021, vient encore d'avantage renforcer le rôle prépondérant de la Région dans ce domaine.

Aujourd'hui, l'ensemble de nos coopérations avec nos partenaires n'ont jamais été aussi déterminantes pour l'avenir de nos territoires et notre volonté d'avancer ensemble n'a jamais été aussi affirmée.

Je pense à la mobilité et aux transports, qui sont un élément clé pour la réussite de nos territoires, leur développement économique et leur attractivité, avec des enjeux de dimension européenne et un fort potentiel de développement. Des avancées remarquables ont été réalisées ces derniers temps illustrant un engagement commun exceptionnel et l'exemplarité du travail mené en commun.

La Région Grand Est a ainsi signée avec le Land de Rhénanie-Palatinat en juin 2018 et celui de Sarre en novembre 2018, à l'occasion d'un conseil des ministres exceptionnel et historique dédié aux questions européennes et à la coopération transfrontalière délocalisée à Strasbourg, des protocoles d'accord pour l'amélioration durable des transports ferroviaires transfrontaliers. Ces accords consacrent un engagement commun autour d'une approche globale : de l'achat de matériels roulants dans le cadre d'un appel d'offre commun aux aménagements des infrastructures, en passant par la définition des futurs horaires des lignes transfrontalières,



© Schröder - Pignon, Grand Est

Pour la première fois, un Conseil des Ministres exceptionnel du gouvernement du Land de Sarre, conduit par le Ministre-Président Tobias Hans, s'est tenu à Strasbourg le 6 novembre 2018. Dédié aux questions européennes et à la coopération transfrontalière, il s'est conclu par la signature avec le Président de la Région Grand Est Jean Rottner d'un accord pour l'amélioration des transports ferroviaires transfrontaliers.

à l'amélioration de l'information aux usagers ou encore au développement d'une tarification combinée avec les réseaux de transports locaux.

Ces accords permettront également d'optimiser les investissements à réaliser pour le développement du transfrontalier, notamment grâce à une mobilisation toujours plus efficace des fonds européens.

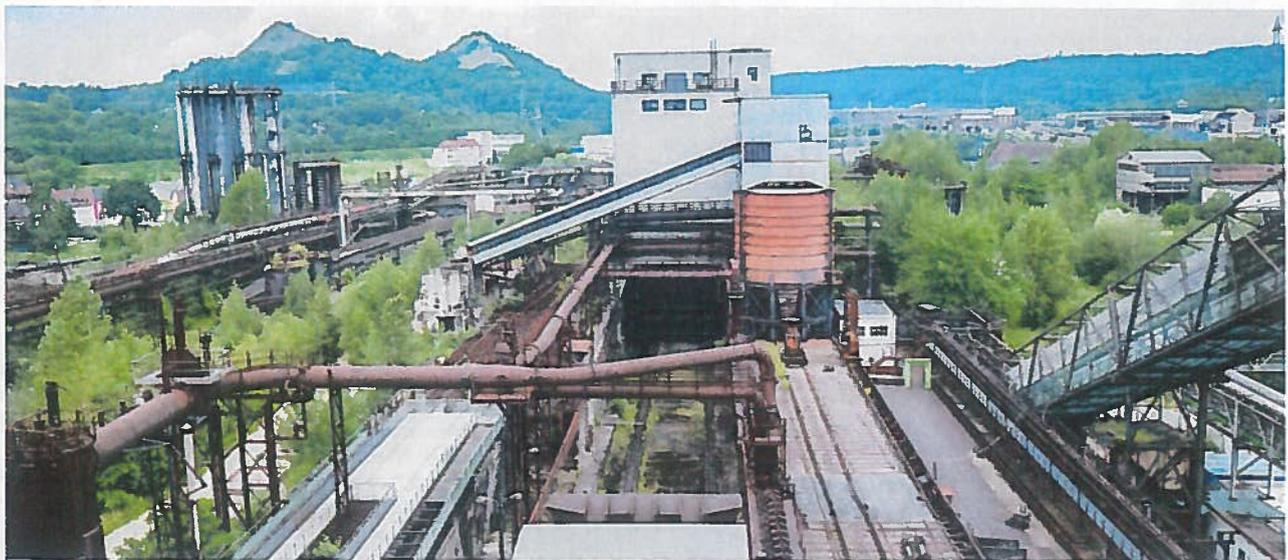
Je pense également aux transitions à l'œuvre – énergétique, numérique et technologique, nouveaux modes de vie, nouvelles organisation du travail et nouvelles mobilités – qui sont des défis considérables pour nos collectivités de part et d'autre de la frontière.

Elles représentent également un levier considérable pour imaginer de nouveaux modèles de développement en commun, pour être les territoires des transitions réussies – le projet de reconversion dans le cadre de la fermeture de la centrale

nucléaire de Fessenheim en territoire à énergie positive et bas carbone en est un parfait exemple – pour devenir des territoires leader dans ces domaines en Europe.

Outre ces coopérations qui vont influencer sur le quotidien de nos concitoyens et qui sont véritablement le moteur de l'intégration européenne, nous participons activement à la Grande Région, créée par la déclaration commune de Mondorf-les-Bains en 1995, qui en est, elle, le laboratoire. La collectivité régionale Grand Est en prendra la présidence en 2019, ce qui nous permettra d'impulser une nouvelle dynamique, concrète et pragmatique, au service de nos territoires.

Notre ambition est d'aller encore plus loin, dans les différents aspects de nos coopérations, de faire de nos régions, plus que des espaces frontaliers, des espaces européens de coopération. ●



Vestige de l'histoire industrielle commune de la région frontalière franco-allemande, l'usine sidérurgique de Völklingen, située en Sarre, est devenue en 1994 le premier monument industriel à être inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.



© Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région / Philippe de Rosa

Depuis le 29 avril 2017, la ligne D du tramway de Strasbourg relie directement son centre-ville à la ville de Kehl, sur la rive allemande du Rhin.



« **L'Europe ne se décrète pas, elle se réalise par des réalités tangibles, quotidiennes et inclusives** »

Par M. Roland RIES,
Maire de Strasbourg, Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, Président de Cités Unies France

Les jumelages franco-allemands entre collectivités territoriales sont aujourd'hui largement connus et répandus. Issus de la « vague » des années 1960¹, on en dénombre près de 2 300, la majorité étant actifs. L'animation de ces jumelages à l'échelle nationale, côté français, échoit à la section française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), laquelle constitue l'une des deux fédérations faitières de collectivités territoriales engagées à l'international, aux côtés de Cités Unies France (CUF), plutôt en charge des volets non européens.

Depuis l'origine, les coopérations franco-allemandes qui se sont développées, avaient deux motifs principaux : la réconciliation directe et durable entre les citoyens et la construction d'un avenir

européen pacifique et fait de nouvelles opportunités pour les jeunes générations.

Or, dans l'atmosphère européenne de l'après-guerre, cette perspective n'allait pas de soi. Je le dis d'autant plus facilement que je suis né en 1945 sur une frontière, entre deux rives et deux pays, dans la commune de Niederlauterbach, extrémité géographique de la France et que je sais la puissance des rancœurs et du sentiment de crainte de l'Autre, entretenue par la méfiance ordinaire entre voisins.

Aujourd'hui, les deux motifs que j'évoquais plus avant demeurent, mais ils ont largement évolué, à mesure que l'action internationale des collectivités territoriales elle-même se développait et s'autonomisait. Il est désormais rare de décider de la création d'un jumelage : nous

nouons plutôt des partenariats, sur la base de programmes de travail, renouvelables mais limités dans le temps. Nous nous attachons en revanche à faire vivre les jumelages existant en élargissant leur champ d'application – historiquement limité aux échanges culturels et de jeunes – en nous engageant ensemble dans des programmes européens ou internationaux qui exigent une forte collaboration sur nos politiques publiques. Nos échanges peuvent par exemple porter sur un sujet actuel majeur : les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre sur nos territoires des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

À l'heure où les exécutifs nationaux en France et en Allemagne ont acté au plus haut niveau une étape

1- Cette dynamique avait suivi le rapprochement politique entre le Président Charles de Gaulle et le Chancelier Konrad Adenauer incarné par le traité de l'Élysée en 1963.

d'approfondissement supplémentaire de la coopération franco-allemande à travers un nouveau traité de l'Élysée, le développement de la coopération franco-allemande des territoires éveille plus que jamais l'intérêt. En tant que maires ou chefs d'exécutifs locaux, nous pouvons nous en féliciter et nous avons pu exprimer la nécessité de repenser nos coopérations locales à l'occasion de consultations (au demeurant trop rapides de l'avis de certains et nécessairement partielles) qui ont précédé l'écriture du nouveau texte.

Il faut dire que la situation européenne est extrêmement préoccupante et instable. Jamais le sentiment d'éloignement du citoyen des institutions et du processus même de construction de l'Union européenne n'a été aussi aigu.

Dans ce cadre, la coopération de collectivité à collectivité, au plus proche des citoyens, et notamment la coopération transfrontalière apparaît comme un instrument fondamental, en capacité de contribuer à rendre l'Europe palpable, visible, plus vivante et en mesure d'apporter des plus-values au quotidien. Dans

ce domaine, la France et l'Allemagne doivent montrer le chemin.

Il m'est arrivé de rêver il y a longtemps d'un « Washington D.C. sur le Rhin » – en plus joyeux – et ce rêve a commencé à se concrétiser lorsque Jacques Chirac et Gerhard Schröder ont formé le vœu en 2003 qu'un Eurodistrict Strasbourg-Ortenau puisse voir le jour : c'est ainsi que nous avons créé en 2010 un territoire pilote, où la coopération et le travail en commun s'exercent au travers d'une structure binationale fondée sur le droit européen². Dans ce « laboratoire d'Europe » pensé pour nos concitoyens, ce sont la mobilité, l'emploi, la culture, les langues et la jeunesse, mais aussi la santé et l'environnement, qui sont nos priorités programmatiques.

Si le nouveau traité de l'Élysée ne servira pas de base pour créer de véritables intercommunalités transfrontalières, dont les exécutifs seraient élus au suffrage universel, comme certains l'auraient souhaité, je salue la mise en exergue du principe de « différenciation », lequel constitue pour nous un net progrès vers une plus

grande liberté « de faire ensemble » pour nos territoires et ouvre ainsi des perspectives nouvelles. En effet, malgré la plus grande proximité culturelle dans les zones frontalières, les difficultés à mettre en œuvre des projets d'envergure sont légions. Que ce soit l'ouverture d'une crèche transfrontalière ou bien la mise en place d'un tramway transfrontalier comme nous l'avons fait entre Strasbourg et Kehl en 2017, les autorités locales sont confrontées à de nombreux obstacles de nature administrative ou juridique. À défaut de solution adéquate, nous pourrions désormais appliquer dans un temps et un périmètre circonscrits des règles dérogoires du droit commun³.

L'Europe ne se décrète pas, elle se réalise par des réalités tangibles, quotidiennes et inclusives. C'est bien là que réside la force des jumelages et des partenariats franco-allemand entre collectivités locales. Le développement institutionnel et la multiplication des initiatives communes sont une nécessité pour que l'idée européenne vive et prospère demain. ●

2- Aujourd'hui, le territoire franco-allemand se développe et se projette à 360° par-delà le Rhin, au cœur de l'Europe. Son statut de Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) lui confère une autonomie juridique et financière et son mode de gouvernance interne basé sur des décisions prises à la majorité des voix, indépendamment de la nationalité.

3- C'était d'ailleurs l'esprit de l'excellente initiative luxembourgeoise d'un « Groupe de travail sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers ».

Des territoires acteurs des échanges de part et d'autre du Rhin

Événement inédit, la Quinzaine franco-allemande ajoute une nouvelle dimension aux liens déjà denses entre les collectivités locales françaises et allemandes. Sa première édition s'est tenue en Occitanie/Pyrénées-Méditerranée à partir du 14 septembre 2018, mettant en exergue le rôle des territoires et des citoyens dans les relations entre les deux pays. Plus de 200 manifestations dans une multitude de domaines en ont rythmé le programme qui s'est achevé le 3 octobre sur le parvis de l'Hôtel de Région de Montpellier à l'occasion des célébrations de la 28^{ème} Journée de l'Unité allemande (*Tag der Deutschen Einheit*). La prochaine Quinzaine franco-allemande se tiendra en Allemagne en 2019.

Au-delà d'une coopération transfrontalière très active, l'Allemagne et la France ont noués dès la fin de la Seconde guerre mondiale des relations entre les territoires. Depuis le rapprochement initié en 1950 par le maire de Montbéliard, Lucien Tharradin, ancien résistant et rescapé de Buchenwald, avec la ville de Ludwigsburg dans le Land de Bade-Wurtemberg, la coopération décentralisée franco-allemande n'a cessé de se développer. Quelque 2 300 jumelages et partenariats ont été tissés entre communes, départements et régions. Des synergies au plus près des citoyens, comme l'illustre le Volontariat franco-allemand des Territoires mis en place depuis 2015 par l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et l'Agence du Service civique, dont la 4^{ème} session a débuté en septembre 2018. ●



Les organisateurs de la Quinzaine franco-allemande : Mme Marie-France Marchand-Baylet, Vice-Présidente-Directrice générale du Groupe Dépêche du Midi, Présidente de la Fondation Groupe Dépêche, Mme Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (au centre) M. Richard Jarry, Président de l'association « Allemagne Occitanie, l'Europe au cœur » et du Réseau d'affaires franco-allemand du Languedoc-Roussillon (RAFAL), et S.E.M. Nikolaus Meyer-Landrut, Ambassadeur d'Allemagne en France (à droite).



À Francfort, le Consulat incarne la France au cœur de l'Allemagne

Par Mme Pascale TRIMBACH,
Consule générale de France à Francfort-sur-le-Main

Au sein du réseau diplomatique et consulaire français (le troisième au monde avec quelque 162 ambassades, 100 consulats et une vingtaine de représentations permanentes), le Consulat général de France à Francfort occupe une place particulière.

Sous la conduite de l'Ambassade de France à Berlin, c'est l'un des trois consulats français dotés de fonctions consulaires en Allemagne, avec Berlin et Munich. S'y ajoutent quatre consulats d'influence (Düsseldorf, Hambourg, Sarrebruck et Stuttgart), ainsi qu'une douzaine de consulats honoraires, qui témoignent de la vitalité de la relation franco-allemande !

Ce consulat joue un rôle singulier du fait de son histoire et de son positionnement. En effet, érigé d'abord en légation en Hesse en 1848, il est devenu un consulat en 1866, où ont servi une quarantaine de consuls, dont le plus célèbre fut l'écrivain et académicien Paul Claudel (de 1911 à 1913). Autrefois proche de la capitale allemande Bonn, il est désormais géographiquement plus proche de Paris que de Berlin !

Précurseur de la nécessaire mutualisation interministérielle immobilière à l'étranger, l'actuel consulat partage le même bâtiment que l'agence de développement touristique Atout France, au

sein d'une vraie « Maison de la France », sise à proximité du prestigieux quartier de Westend.

Son rôle premier est bien entendu d'offrir un service public de proximité aux quelque 50 000 Français de la circonscription, dans leurs démarches administratives comme dans le processus électoral et leur vie citoyenne. Il délivre également les visas pour tout le territoire allemand et entretient des relations étroites avec les associations françaises et francophones de la ville et de la circonscription.

Mais au-delà de ce périmètre classique et traditionnel dévolu aux consulats, le Consulat de Francfort-sur-le-Main assume pleinement un rôle de représentation politique sur les Länder de Hesse et de Rhénanie-Palatinat (frontalier de la France), tant au niveau de la coopération entre les gouvernements que des jumelages et coopérations décentralisées.

Le point d'orgue en fut naturellement la visite du Président Emmanuel Macron à Francfort le 10 octobre 2017 pour l'inauguration du Salon du Livre dont la France était l'invité d'honneur. Mais au-delà et au quotidien, il s'agit de relayer les axes de coopération et de les incarner par des actions de terrain et de proximité.

De plus, ce poste développe également un rôle de suivi économique et financier. Et comment pourrait-il en être autrement

dans la ville où siège la Banque centrale européenne ? Les conséquences du *Brexit* et les pistes d'une coopération économique et bancaire renforcée entre Paris et Francfort doivent être construites sur une analyse de terrain, en liaison avec Business France.

Sans oublier, par ailleurs, la politique d'influence culturelle traditionnelle de notre pays. Dépourvue de locaux de l'Institut français, c'est ce consulat qui assume ce rôle en présentant des expositions ouvertes au public sur des thématiques historiques (« *Sainte Geneviève, Patronne de Paris et de la Gendarmerie* ») ou littéraires (« *Paul Claudel, Poète et Diplomate* ») ou bien encore contemporaines (« *Le réchauffement climatique* ») et – annuellement – une manifestation de prestige. C'est ainsi qu'a été organisée en 2018 la première tournée de l'Orchestre symphonique de la Garde républicaine à Speyer et à Mannheim.

Cette dimension est bien entendu étroitement liée à la francophonie et à la diffusion du français. C'est pourquoi le Consulat propose désormais des cours de français, notamment par le biais de cours individuels destinés à des hauts cadres dirigeants allemands amenés à travailler à l'international en français. Nous avons également coordonné le premier « buffet de la francophonie » à la Mairie de Francfort, signe que la culture est aussi affaire de saveurs variées !

Et comme un peuple n'est rien sans son Histoire, nous prenons en charge la dimension mémorielle, notamment à travers l'entretien de nombreux monuments français en Allemagne, le plus important d'entre eux se trouvant dans la circonscription, le monument Hoche, à Weissenhurm.

À la fois Mairie, Préfecture, mais avant tout incarnation de la France au cœur d'un pays voisin, notre Consulat atteste de la densité des relations bilatérales au cœur du territoire.

Il représente ce trait d'union entre deux peuples si proches et différents qui ont encore beaucoup à découvrir l'un sur l'autre.

Comme le disait Kurt Tucholsky : « *Il faut comprendre les Allemands pour les aimer ; il faut aimer les Français pour les comprendre.* »



Abritant le siège de la Banque centrale européenne, Francfort-sur-le-Main est considérée comme une ville d'importance mondiale en raison de sa puissance financière.



Une présence allemande très active en Auvergne-Rhône-Alpes

Par M. Max MALDACKER,
 Consul général d'Allemagne à Lyon

La circonscription du Consulat général d'Allemagne à Lyon recoupe les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche Comté, ce qui représente le quart du territoire, de la population et du produit national brut (PNB) de la France. La région Auvergne-Rhône-Alpes est, après l'Île-de-France, la région économique la plus importante et siège d'un grand nombre d'entreprises allemandes de premier plan. Plus d'une centaine de sociétés allemandes se sont installées ici et ont ainsi contribué à la création de plusieurs milliers d'emplois, principalement dans l'industrie chimique, pharmaceutique ou digitale.

Cela va de la start-up composée d'une poignée d'employés à la multinationale avec plusieurs milliers de salariés. La promotion économique est en ce sens une des activités principales du Consulat général.

Pour la région, l'Allemagne est tout autant son premier partenaire que son client étranger le plus important. De nombreuses entreprises françaises se sont de leur côté également engagées en Allemagne. En tant que centre de congrès et de salons, Lyon joue, à l'image de ses villes partenaires Francfort-sur-le-Main et Leipzig, un rôle de tout premier plan.

De nombreuses entreprises allemandes sont présentes lors du Salon de l'Hôtellerie et de la Restauration (SIRHA), rendez-vous mondial de ce secteur d'activité, lors du Salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement POLLUTEC ou à l'occasion du Mondial des Métiers.

Parallèlement, la région Auvergne-Rhône-Alpes abrite également un grand nombre d'instituts scientifiques à la pointe de la recherche, ainsi que des universités renommées qui coopèrent activement avec leurs homologues allemandes. L'Institut Laue-Langevin (ILL) de Grenoble, le projet NOEMA et le réseau de radiotélescopes du plateau de Bure ou encore l'installation européenne de rayonnement synchrotron à Grenoble (ESRF) en sont de parfaits exemples. Un grand nombre d'universités délivrent en outre un double-diplôme franco-allemand.



Le Consul général d'Allemagne à Lyon Max Maldacker en visite, en septembre 2018, à l'observatoire du Plateau de Bure, dans les Hautes-Alpes, devenu NOEMA (Northern Extended Millimeter Array). Radiotélescope millimétrique le plus puissant de l'hémisphère Nord, le NOEMA est exploité par l'Institut de radioastronomie millimétrique (IRAM) et financé par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), ainsi que la MPG (Max-Planck-Gesellschaft) en Allemagne et l'IGN (Instituto Geografico Nacional) en Espagne.

Le partenariat dans le domaine culturel est également très actif : le Goethe-Institut de Lyon est le deuxième de France et de nombreux spectacles et expositions d'artistes allemands sont constamment programmés. À Dijon, située dans notre circonscription consulaire, la Maison de Rhénanie-Palatinat, partenaire de Bourgogne-Franche Comté, abrite un centre culturel et d'informations ; à Dijon et Grenoble se trouvent également des consuls honoraires de la République fédérale d'Allemagne. Plus de 700 villes et agglomérations françaises sont jumelées avec des partenaires allemands. Environ 20 000 ressortissants allemands sont domiciliés dans notre circonscription et notre consulat exerce pour eux des

fonctions comparables à celle d'une mairie. Le nombre de visiteurs de tout premier plan et de délégations politiques et économiques a fortement augmenté ces dernières années. Faisant partie des régions économiques les plus puissantes d'Europe, également nommées les « Quatre Moteurs », le Land du Bade-Wurtemberg travaille en étroite collaboration avec la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Enfin, cette région dispose d'un patrimoine touristique, écologique et architectural très riche : des parcs naturels d'exception, des domaines skiabiles parmi les plus réputés au monde, de hauts lieux du patrimoine bâti à l'image du centre historique de Lyon, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. ●



Le Maire de Saint-Etienne Gaël Perdriau en compagnie du Consul général d'Allemagne à Lyon Max Maldacker devant le stand de l'Allemagne à la Fête du Livre de Saint-Etienne en octobre 2017.



Le franco-allemand : terrain permanent d'innovations

Par le Pr. Rainer HUDEMANN,
Professeur des universités émérite en Histoire contemporaine de l'Allemagne et des pays germaniques
à la Sorbonne Université

La symbolique a une place importante dans les rapports entre la France et l'Allemagne : initiatrice de nouveaux départs, elle consolide en même temps le chemin parcouru. Dans une perspective longue, les mises en scène soignées d'Adenauer et de Gaulle dans la cathédrale de Reims et à la signature du traité en 1962/1963 d'une part et le nouveau traité en 2019 de l'autre, revêtent des parallélismes sur le fond tout en mettant en relief les différences, les difficultés et les progrès parcourus depuis. Progrès d'autant plus considérables que les risques de rétrograder ont pris de nouvelles configurations en 2019. « Nouvelles » dans quelle mesure ?

En 1963, la forme d'un traité en droit international, et donc ratifié par l'Assemblée nationale et le Bundestag, fut décidée *ad hoc* pour éviter les écueils potentiels de la convention intergouvernementale initialement prévue car celle-ci aurait dû être ratifiée également par tous les Länder allemands, dépositaires des compétences culturelles. Pour 2019 par contre, le champ des délibérations des acteurs aura été très large en amont, des parlements en passant par de nombreuses institutions intermédiaires jusqu'aux initiatives dans la société civile.

En 1963, le Bundestag avait entravé la portée politique du traité en réaffirmant l'importance de l'alliance avec les États-Unis. Si les relations entre les deux gouvernements furent rarement aussi mauvaises que dans les années suivant ce traité, les mécanismes de consultations régulières et de coopérations à de multiples niveaux, entérinées par le traité et renforcées ensuite en plusieurs étapes, servirent bientôt, et depuis, à ancrer la coopération dans le quotidien et à désamorcer des crises. Dans la société civile des élans impressionnants surgirent, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse débuta un parcours à très grands succès.

Mais dès 1945, les rapports entre la France et l'Allemagne – occupée d'abord, fédérale depuis 1949 – ont toujours évolué dans une dynamique aussi complexe que productive. Difficultés et solutions, crises et coopérations, blocages et nouvelles initiatives y ont continuellement été enchevêtrés, aboutissant à des interactions

qui approfondissent la coopération en y introduisant toujours de nouveaux acteurs. Car si les deux pays sont profondément différents sur les plans économique, politique, culturel et sociétal, ces différences connaissent à long terme nombre de convergences et impliquent un vaste éventail de complémentarités.

Dès le coup d'envoi de l'intégration européenne au niveau institutionnel par Robert Schuman à travers sa déclaration du 9 mai 1950 conduisant à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), ces complémentarités ont agi en commun et impulsé l'élan pour surmonter les catastrophes des guerres. Pour l'Allemagne d'Adenauer, une étape importante dans le retour sur la scène internationale. Pour la France, d'une part sa sécurité assurée par l'intégration partielle et, partant, le contrôle de l'industrie allemande considérée comme potentiel d'agression et clef pour la reconstruction de l'Europe ; d'autre part, contrainte de modernisation pour l'industrie française par la concurrence entre les pays partenaires, modernisation longtemps freinée par les marchés protégés de l'empire colonial mais indispensable pour le rétablissement de la France comme grande puissance. Comme continuellement depuis, l'étroite coopération entre les gouvernements allemand et français fut indispensable pour le succès au niveau européen, tout en soulignant la part importante qu'y prirent les dirigeants belges, luxembourgeois, néerlandais et italiens.

L'armée européenne, de nouveau au cœur du débat en 2018-2019, avait échoué à la Chambre des députés en 1954 au moment où, couvert par le secret, la « Force de frappe » s'avéra réalisable : hors de question d'y laisser accéder le partenaire. Mais cet échec de la Communauté européenne de Défense (CED) donna d'autant plus de vigueur à un autre modèle de la coopération : le compromis. La complémentarité entre tendances plutôt protectionnistes en France et parfois plus libre-échangistes chez le partenaire allemand favorisa ainsi les compromis des traités de Rome en 1957. Contrairement à une impression répandue, le traité de l'Élysée ne déclencha pas le début de la

réconciliation – le texte disait d'ailleurs correctement « sceller la réconciliation » –, mais il marqua une étape essentielle dans un rapprochement amorcé dès l'automne 1945, aussi bien dans les directives secrètes et publiques du Général de Gaulle lui-même en tant que Chef du Gouvernement provisoire que dans une partie considérable de la politique pratiquée en Zone française d'occupation.

Ce rôle d'étape de 1963 est à la hauteur de celui de 2019. Le vaste éventail et la précision des travaux préparatoires, notamment parlementaires, ont fait ressortir un bilan des très nombreux écueils juridiques et pratiques, anciens et nouveaux, et fournissent des feuilles de route très riches pour mettre immédiatement en œuvre des solutions soit acquises mais retardées, soit élaborées pour vaincre de nouveaux défis.

Parmi les priorités figure maintenant le grand laboratoire de nouvelles structures pour les niveaux binationaux et européens que constituent les régions frontalières, absentes du texte de 1963. La Lorraine et la Sarre sont, en conséquence de leur histoire particulière, les pionnières de la coopération transfrontalière quotidienne – et souvent concurrentielle – depuis la fin des années 1940 à de multiples niveaux politiques, économiques et scientifiques. Elle conduisit, par exemple, en 1976 au premier Conseil syndical interrégional en Europe – incluant le Luxembourg –, dès 1993 au premier tramway transfrontalier et en 2014 à la « Stratégie France » pour faire évoluer la Sarre vers un Land bilingue. Rhénanie-Palatinat, Alsace et Bade-Wurtemberg intensifièrent leur coopération transfrontalière au cours de ces dernières décennies. 2018 a vu la proclamation de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ainsi le nouveau traité a prouvé sa force d'innovation avant même d'être signé, liant toujours les niveaux bilatéral, européen et intercontinental. Pour rester ou devenir durables, les innovations permanentes dans le quotidien ont besoin de ces bilans, confirmations et impulsions symboliques puissantes. Aux acteurs de tous niveaux de mettre à profit maintenant les nouveaux instruments comme l'ont fait leurs prédécesseurs après 1963. ●



Les Vingt-huit chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne réunis à Salzbourg, en Autriche, le 19 septembre 2018.



Le couple franco-allemand : un moteur toujours indispensable dans une Europe en crise

Par M. Hans STARK,

Secrétaire général du Comité d'études des relations franco-allemandes (CERFA) à l'Institut français des relations internationales (IFRI), Professeur de civilisation allemande à la Sorbonne Université

Dès son arrivée à l'Élysée en 2017, Emmanuel Macron a accordé la priorité à un rapprochement avec l'Allemagne, en insistant sur la nécessité de mettre le « *moteur* » franco-allemand au service de l'Union européenne (UE). Il a confié des postes clés du gouvernement et de son administration à des responsables politiques et très hauts fonctionnaires germanophones qui ont une connaissance fine des équilibres politiques en Allemagne, afin d'éviter des malentendus. Du côté allemand, le gouvernement fédéral n'a pas caché son soulagement de voir arriver au pouvoir en France une équipe pro-européenne, alors que les forces politiques françaises d'extrême droite et d'extrême gauche, qui sont puissantes, prônent à des degrés divers une sortie de la France de la zone euro, sinon même de l'UE. Le spectre d'un « *Frexit* » semblait donc banni.

Et pourtant, en dépit de la recherche d'une entente rapide sur les grands dossiers européens, face à ces der-

niers, les deux pays étaient d'emblée en déphasage. Doté d'une majorité stable, le nouveau président français a pu engager dès l'automne 2017 des réformes économiques ambitieuses, permettant à la France de remplir les critères de Maastricht afin de pouvoir négocier à partir d'une position de force. L'Allemagne quant à elle, connaissant une situation très stable sur le plan économique grâce à un faible taux de chômage, un budget équilibré et une dette publique en net recul, entre fin septembre 2017 – et jusqu'en automne 2018 – dans une période politique difficile, marquée par une très longue phase de formation gouvernementale, la montée du parti d'extrême-droite Alternative pour l'Allemagne (AfD), le déclin dans les sondages et aux élections régionales du Parti social-démocrate (SPD), des tensions entre l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU) et l'Union chrétienne-sociale en Bavière (CSU) sur la politique migratoire, et la

décision d'Angela Merkel de ne pas se représenter à la tête de la CDU en décembre 2018. Dans ces conditions, la politique intérieure allemande a clairement pris le dessus sur le programme de réformes de l'UE.

Dès lors, il n'était guère possible pour la Chancelière fédérale de s'engager fermement en répondant avec précision à tous les points soulevés par Emmanuel Macron dans ses discours sur l'Europe tenus notamment à la Sorbonne, à Aix-la-Chapelle ou bien au Bundestag, pour ne citer que les interventions les plus marquantes du Président de la République. Pourtant, on avance en franco-allemand. Un accord a été trouvé sur le renforcement du mécanisme européen de stabilité (MSE). Les discussions sur un budget de la zone euro progressent aussi et même une assurance-chômage européenne est évoquée de part et d'autre du Rhin. Mentionnons également le nouveau traité bilatéral que les deux pays vont



présenter en 2019. De même, en matière de défense et de sécurité, même si tout reste à faire, les discussions sont passées d'une Initiative européenne d'intervention au projet d'une « vrai » armée européenne.

Mais il ne faut jamais oublier que le cadre franco-allemand ne constitue qu'un préalable et que tous les projets de compromis des deux pays ont besoin

d'être approuvés par les partenaires européens. Enfin, les troubles auxquels Macron et Merkel sont confrontés à l'échelle nationale pèsent également sur la capacité d'action de la Chancellerie et de l'Élysée. En Allemagne, personne ne sait combien de temps le SPD restera au gouvernement, ni Angela Merkel à la Chancellerie, même si l'élection à la présidence de la CDU-CSU d'Annegret

Kramp-Karrenbauer est un gage de continuité. De même, et peut-être surtout, les revendications des « Gilets Jaunes » en France fragilisent l'exécutif et rétrécissent la marge de manœuvre budgétaire de l'exécutif français. Pourtant, la maîtrise des dépenses publiques en France est une condition sine qua non pour réformer la zone euro et développer l'Europe de la défense. ●



Assumons l'anachronisme !

Par Mme Claire DEMESMAY,

Directrice du Programme sur les relations franco-allemandes de l'Institut allemand de politique étrangère (DGAP) à Berlin, Docteur en philosophie politique



Le Président français Emmanuel Macron aux côtés de la Chancelière allemande Angela Merkel devant le Palais du Reichstag, en marge du Conseil des ministres franco-allemand le 19 juin 2018.

Le nouveau traité franco-allemand est anachronique, et c'est ce qui en fait la force. En Europe, l'heure est au chacun pour soi. Les clivages et tensions se multiplient, étouffant les velléités d'intégration et allant jusqu'à menacer la cohésion de l'Union européenne. Dans ce contexte, Paris et Berlin font le pari de renforcer leur coopération bilatérale. Ils auraient pu se contenter d'une simple déclaration, ils ont fait le choix d'un traité international, plus contraignant dans sa mise en œuvre.

De ce point de vue, ce traité est d'abord un symbole. Comme l'accord parlementaire élaboré en parallèle par l'Assemblée nationale et le Bundestag, il se veut un message d'espoir à l'heure où l'UE traverse une grave crise de légitimité et fait face à de violentes attaques – à l'extérieur comme à l'intérieur, avec une remise en cause de sa raison d'être de la part de plusieurs

dirigeants européens. Ouvrir ainsi l'année 2019, c'est apporter un contrepoint au *Brexit* et à des élections européennes qui s'annoncent favorables aux forces populistes et nationalistes.

Au-delà du geste, ces deux textes visent à améliorer la transparence et l'efficacité des processus franco-allemands. Dans la continuité du traité de l'Élysée de 1963, les deux exécutifs misent sur des mécanismes de concertation pour rapprocher les cultures politiques dans des domaines aussi stratégiques que l'économie et la défense. Dans le même sens, l'accord parlementaire encourage les commissions des deux assemblées à échanger sur des sujets d'intérêt commun et à transposer les directives européennes de manière conjointe, alors que ces processus ont jusqu'à aujourd'hui un cadre exclusivement national. Ces mesures n'ont certes rien d'automatique et ne pourront être appliquées qu'avec la bonne volonté des acteurs concernés.

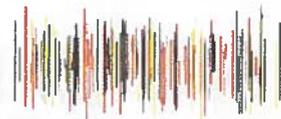
Si elles l'étaient, elles contribueraient à une meilleure compréhension mutuelle, souvent insuffisante pour dépasser des malentendus tenaces, et favoriseraient le décloisonnement des sphères publiques nationales.

Quant au renforcement de la coopération transfrontalière, que les gouvernements et les députés appellent de leurs vœux, il apporte une réponse intéressante aux blocages intra-européens. Le paradigme traditionnel de l'intégration européenne est aujourd'hui mis à mal par des coalitions du non – qu'il s'agisse du groupe de Visegrad sur la politique d'asile ou de la ligue hanséatique, qui regroupe des États du Nord opposés au partage du risque financier au sein de la zone euro. Or, doter les régions transfrontalières de compétences autonomes, comme le souhaitent les parlementaires, permettrait non seulement de répondre aux préoccupations des citoyens concernés, mais aussi de contourner les blocages et de redonner au « franco-allemand » son rôle de laboratoire de l'intégration européenne.

Cela étant, renforcer la coopération bilatérale a aussi un écueil, celui de se mettre à dos des partenaires craignant d'être écartés des grandes décisions européennes par un directoire franco-allemand. Pour éviter cet écueil, la pédagogie ne suffira pas, elle devra aussi s'accompagner du souci de l'inclusion. Mais surtout, tout dépendra de la manière dont le traité et l'accord parlementaire seront mis en application. Ils se contentent de fournir des outils qui demandent à être utilisés. Rien ne serait pire que d'avoir créé un symbole qui ne serait pas suivi d'effet. ●

Allemagne Diplomatie : votre fil info en langue française

Par Mme Juliane LEMME,
 Directrice d'Allemagne Diplomatie



ALLEMAGNE DIPLOMATIE

Envie de rester branché sur l'actualité allemande ? De réagir sur les réseaux sociaux ? De découvrir de nouvelles facettes du pays ? Ou simplement besoin d'un renseignement en français ? Ne quittez pas : votre fil info s'appelle Allemagne Diplomatie !

Le service des Relations publiques et des Médias de l'Ambassade d'Allemagne à Paris (ancien « CIDAL ») est l'un des plus développés des ambassades étrangères en France. Ses sites web www.allemande.diplo.de (actualité allemande) et www.allemandeenfrance.diplo.de (actualité franco-allemande) vous donnent accès à une mine d'informations régulièrement actualisées. Sa newsletter « Nouvelles d'Allemagne », quotidienne et gratuite, vous offre tous les soirs l'essentiel de l'actualité allemande et franco-allemande en français. Elle traite une palette de thèmes variée (de la politique à la culture) en mettant l'accent sur les sujets non traités par les médias français. L'abonnement se fait en ligne.

Allemagne Diplomatie est aussi très présent sur les réseaux sociaux. Outre

l'actualité allemande, son fil Twitter présente 24h/24 les activités de l'Ambassadeur et des différents services de l'Ambassade. Quant à ses comptes Facebook et Instagram, ils vous proposent un regard convivial et décalé, jamais très éloigné de l'actualité : inventions, recettes, locutions, coutumes, destinations de voyage, culture, sport, anecdotes... Vos likes et commentaires sont les bienvenus !

Vous pensiez que l'Allemagne est une grande France située plus à l'Est et qui parle allemand ? Toutes ces informations sont faites pour vous ! Allemagne Diplomatie a une mission : faire venir l'Allemagne à vous. Et une envie : vous la faire découvrir !

Car ce voisin que l'on croit connaître reste souvent au mieux un inconnu, au pire un mystère. Les collaborateurs d'Allemagne Diplomatie mettront leur compétence à votre service si vous avez besoin d'un renseignement par téléphone ou par mail. Ils vous feront partager leur curiosité pour ce pays toujours prêt à vous étonner à travers des expositions (également ac-

cessible au prêt) : « *Hambourg, l'appel du large* », « *Les chanceliers allemands* », « *Le tournant énergétique* », etc. Sur chaque sujet, votre regard s'enrichira d'un horizon interculturel.

Allemagne Diplomatie vous accueillera, par ailleurs, sur différents salons étudiants partout en France en vous donnant les clés d'un séjour ou d'une expatriation réussis. Ses collaborateurs recevront vos classes dans leurs locaux (31, rue de Condé, 75006 Paris) pour des présentations thématiques et des ateliers. Ils mettront à votre disposition des brochures synthétiques, utiles pour la classe (MÉMO) ou pour vos projets professionnels. Le titre « La recherche d'emploi et de stage en Allemagne » est ainsi reconnu comme la meilleure synthèse en français sur le sujet.

Enfin, les journalistes (français et allemands) y trouveront une source d'information intéressante et complémentaire des informations que leur livrera plus spécifiquement le service de Presse de l'Ambassade. ●



La Porte de Brandebourg, symbole de la capitale allemande, Berlin.